

# Communiqué de presse

Centre Européen des Consommateurs France



À Kehl, le 1er juillet 2026

## Payer l'autoroute à l'étranger : pas de droit à l'erreur !

Dans la majorité des pays européens, [l'autoroute n'est pas gratuite](#). Il faut s'acquitter d'un certain montant pour y circuler. Si vous prenez la route cet été, prudence ! Péages et vignettes autoroutiers se dématérialisent : place au tout numérique, et pas seulement en France. En Autriche, la vignette autocollante disparaît à la fin de l'année au profit de sa version électronique. Et les péages sans barrière se multiplient chez nos voisins : Italie, Portugal, Espagne... Le Centre Européen des Consommateurs France alerte les vacanciers : une simple erreur ou un oubli de paiement risque de vous coûter cher.

La vignette dématérialisée devient la norme en Europe

Plusieurs pays adoptent peu à peu une vignette 100% électronique : l'Autriche, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie. [Pour rouler sur l'autoroute dans ces pays](#), vous devez donc vous procurer et payer la vignette uniquement en ligne.

« *Privilégiez le site officiel du concessionnaire de l'autoroute pour commander la vignette* » recommande Romain Boguet, juriste au CEC France. « *En commandant auprès d'un revendeur, vous risquez non seulement de payer la vignette plus chère, mais aussi une non-validité.* »

## Pas de droit à l'erreur lors de la commande de la vignette

Si vous vous trompez en entrant le numéro de votre plaque d'immatriculation ou en sélectionnant la mauvaise période de validité, votre vignette sera invalide. Les caméras placées sur l'autoroute détecteront l'anomalie et vous serez lourdement sanctionné. « *Une absence ou non-validité de la vignette en Autriche vous coûte par exemple 200€, contre 9,60€ pour la vignette journalière* » rappelle le juriste.

Et la procédure ne s'arrête pas là ! En cas de non-paiement, les sociétés concessionnaires d'autoroute n'hésitent pas à poursuivre les automobilistes en France. Lettres de recouvrement, menaces d'une action en justice, procédure devant l'autorité administrative... La facture peut alors se chiffrer en milliers d'euros. « *C'est un casse-tête pour les automobilistes* » déplore Romain Boguet. « *Dans l'intérêt des voyageurs, il serait judicieux d'améliorer et d'harmoniser les réglementations relatives aux systèmes de péage et de vignette, et leurs sanctions.* »

## Péage en flux libre : n'oubliez pas de payer !

Il n'y a pas qu'en France que les barrières de péage disparaissent progressivement. Si vous prenez la route des vacances direction l'Italie ou le Portugal, vous pourriez traverser une autoroute dite en flux libre. En lieu et place du pont à péage, des caméras photographient le passage du véhicule. Il faut donc penser à s'enregistrer en ligne pour être débité, ou payer le trajet effectué sur le site du concessionnaire. En Italie, il s'agit de la société [Autostrade per l'Italia](#), tandis qu'[au Portugal, plusieurs exploitants](#) se partagent l'autoroute.

Autre difficulté : sur les [portions d'autoroute italiennes](#) où le péage physique existe encore, la barrière s'ouvre généralement au bout de quelques secondes. Vous pouvez donc passer même si vous n'avez pas payé. Pourtant, franchir la barrière ne signifie pas que le péage vous est offert. Un procédé contre-intuitif pour les automobilistes français, qui sont nombreux à s'étonner de recevoir un avis de paiement quelques jours après. « *Avant de partir sur les routes d'Europe, renseignez-vous bien en amont sur les systèmes de péage des pays que vous visitez ou traversez* » conclut Romain Boguet.

Retrouvez plus d'informations sur les règles de circulation en Europe sur [www.europe-consommateurs.eu](http://www.europe-consommateurs.eu).

*Le Centre Européen des Consommateurs (CEC) France est l'interlocuteur des consommateurs français qui ont une question sur leurs droits en Europe ou un litige avec un professionnel européen. Le CEC France appartient au réseau ECC-Net, présent dans chaque pays de l'UE, en Islande et en Norvège. Le CEC France est situé à la frontière Strasbourg/Kehl, regroupé avec le CEC Allemagne au sein de l'association franco-allemande "Centre Européen de la Consommation"*